

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 2

Artikel: Le comité de l'Union syndicale en 1922
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-383442>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 25.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE SYNDICALE

~~~~~ SUISSE ~~~~~

ORGANE DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

Abonnement: 5 fr. par an  
Pour l'Étranger: Port en sus  
Abonnem. postal, 20 cent. en sus

**Rédaction: Secrétariat de l'Union syndicale suisse, Berne**  
Téléphone 3168 o Monbijoustrasse 61 o Compte de chèques N° III 1366  
~~~~~ Paraît tous les mois ~~~~~

o Expédition et administration: o
Imprim. de l'Union, Berne
o o o Monbijoustrasse, 61 o o o

SOMMAIRE:

| | Pages | | Pages |
|---|-------|---|-------|
| 1. Le comité de l'Union syndicale en 1922 | 13 | 7. Economie publique | 22 |
| 2. Pour la paix | 15 | 8. Dans l'Internationale | 23 |
| 3. Assistance-chômage | 17 | 9. Mouvement syndical international | 23 |
| 4. Le droit de l'ouvrier | 18 | 10. Voyage d'étude en Allemagne pour les fonctionnaires du parti et des syndicats | 24 |
| 5. Le chômage et l'organisation internationale du travail | 19 | 11. Bibliographie | 24 |
| 6. Dans les fédérations syndicales | 21 | 12. Situation du chômage à fin décembre 1922 | 24 |

Le comité de l'Union syndicale en 1922

La commission syndicale avait établi pour l'année 1922 le programme suivant: 1. statistique syndicale; 2. statistique économique; 3. rédaction de la *Revue syndicale*, de la *Gewerkschaftliche Rundschau*, de la correspondance syndicale; 4. stimuler la politique sociale économique dans l'intérêt de la classe ouvrière, en particulier: a) en luttant contre la prolongation de la durée du travail et de la baisse des salaires; b) en luttant contre les tarifs douaniers; c) en luttant contre les limitations des importations et des exportations de denrées alimentaires et d'articles de première nécessité; d) assistance-chômage; e) subventionnement des caisses de chômage; f) protection internationale du travail; g) lutte contre la loi Häberlin; 5. encouragement de la concentration des fédérations; 6. propagande pour l'adhésion de nouvelles fédérations à l'Union syndicale suisse; 7. relations avec les organisations non-affiliées; 8. encouragement du travail de la commission centrale d'éducation ouvrière; 9. organisation d'un congrès syndical extraordinaire.

Statistique syndicale. Cette statistique a été publiée en supplément du numéro 12 de la *Revue syndicale suisse*. Elle comprend 35 pages.

Statistique économique. La statistique ménagère de 1912, entreprise par le secrétariat ouvrier suisse, a pu enfin paraître en allemand à la fin de l'année dernière.

Au cours de l'exercice passé, l'Office fédéral du travail inaugura son office social de statistique. Mais, son activité répondit si peu aux espérances qu'avait fondées sur lui la classe ouvrière, que le comité de l'Union syndicale s'est vu obligé de prendre l'initiative de convoquer une conférence pour discuter la possibilité de lui donner une tendance plus conforme à la simple logique. Le résultat de cette discussion sera communiqué en son temps aux fédérations affiliées.

Rédaction de la *Revue syndicale* et de la *Gewerkschaftliche Rundschau*. La publication et la rédaction de ces journaux n'appellent pas de remarques spéciales.

Correspondance syndicale. Il en est de même de ce service qui s'est fait normalement dans les deux langues.

Politique sociale et économique. La lutte contre la prolongation de la durée du travail fut menée à la commission fédérale des fabriciens en appuyant les propositions des fédérations et auprès du Département fédéral de l'économie publique par notre opposition à la

revision de l'article 41 de la loi sur les fabriques visant la prolongation de la durée du travail. Nous avons en outre défendu le point de vue de la classe ouvrière dans de nombreuses conférences avec les autorités et dans la presse.

Dès que l'Assemblée fédérale eut adopté la revision de l'art. 41, le comité de l'Union syndicale prit immédiatement ses mesures pour l'organisation du referendum. Cette campagne référendaire eut un plein succès. Toutes les mesures furent également prises pour la votation. Les questions de tactique furent éclaircies dans la commission spéciale qui fut instituée pour lutter contre la prolongation de la durée du travail. Nous avons fait avec cet organisme nouveau la meilleure expérience en traitant d'importants problèmes.

Les luttes contre la baisse des salaires que de nombreuses fédérations durent mener, furent appuyées moralement et parfois même matériellement.

La lutte contre les tarifs douaniers. L'Union syndicale suisse organisa, conjointement avec d'autres organisations économiques, la cueillette des signatures en faveur de l'initiative contre l'augmentation des tarifs douaniers. Vers la fin de l'année, les premières dispositions furent prises pour la votation populaire sur cette question, qui est fixée au 22 avril 1923.

Une sous-commission fut en outre désignée pour l'examen d'un projet pour une nouvelle loi sur les douanes. Nos propositions furent communiquées aux autorités. Une attention particulière fut vouée aux questions d'importations et d'exportations. Nous avons protesté auprès du Conseil fédéral au cours d'une audience en automne contre l'intention d'interdire l'importation de pommes de terre. Le Conseil fédéral ne recourut pas à l'interdiction, il se contenta d'augmenter les tarifs douaniers sur cet article.

La question du chômage occupa constamment le comité syndical. Par deux fois, des conférences spéciales furent organisées, soit le 19 mars et le 8 octobre, à Baden et à Neuchâtel. Les revendications des chômeurs furent transmises, dûment motivées, aux autorités. Tous nos efforts eurent surtout pour but d'empêcher des aggravations et de renseigner réciproquement les organisations locales de chômeurs. De nombreuses enquêtes furent instituées et les questions essentielles soumises à la discussion par la voie de la presse.

Le subventionnement des caisses de chômage parut être dans une situation critique au début de l'année, du fait que l'on envisageait la suspension de tout versement. Les démarches entreprises par les intéressés décidèrent le Conseil fédéral de proposer aux Cham-

bres fédérales l'adoption d'un nouveau crédit. Ce crédit fut accordé, mais de nouvelles difficultés surgirent au sujet des secours versés. L'Office fédéral du travail refusa de reconnaître certains paiements. La réglementation définitive de cette question d'assurance-chômage sera sans doute l'une des principales tâches que nous aurons à accomplir au cours du nouvel exercice.

Nous avons répondu à l'invitation du Conseil fédéral de présenter nos propositions concernant la conférence de Gênes en nous inspirant de notre programme de politique sociale et économique.

La suggestion de l'Union économique de la Suisse orientale, tendant à demander au Conseil fédéral de convoquer une grande conférence économique pour y discuter de la situation générale, ne semble pas rencontrer beaucoup d'échos. Nous avons fait dépendre notre participation à une conférence de ce genre de certaines conditions qui furent communiquées aux intéressés.

Sollicités de donner notre point de vue au sujet du renouvellement de l'ordonnance fédérale concernant les soumissions, nous avons répondu en acquiesçant au projet moyennant que les dispositions des soumissions fixent des conditions assurant le respect des tarifs et conditions de travail.

Un projet de loi réglant les conditions du travail à domicile par la fixation d'un salaire minimum a été élaboré d'accord avec la Fédération des ouvriers à domicile et remis au Conseil fédéral, afin d'arrêter l'empirement progressif de la situation des ouvriers. Le Conseil fédéral répondit que l'adoption par les Chambres de l'entente concernant une aide financière à l'industrie de la broderie rendait le projet que nous lui avions soumis superflu, pour le moment du moins. Mais, en vérité, nous devons constater que les conditions de travail de ses ouvriers continuent à s'aggraver.

Loi Häberlin. L'Union syndicale suisse s'est très activement occupée de l'organisation de la campagne contre la loi Häberlin, tant en ce qui concerne le referendum que la votation.

L'initiative concernant l'incompatibilité du mandat de conseiller national et celle de fonctionnaire ou employé de la Confédération fut appuyée.

Concentration des fédérations. Les ouvriers du bâtiment et les ouvriers sur bois ont fusionné; la nouvelle fédération se nomme Fédération du bois et bâtiment. Vers la fin de l'année, ce fut au tour des ouvriers de l'habillement et du cuir à se réunir en une seule fédération.

Au cours de cet exercice, il fallut biffer de notre état nominatif la Fédération de la musique et du théâtre. Nous avons reçu, par contre, la Fédération des choristes et danseurs de ballet et, vers la fin de l'année, la Fédération des employés postaux. De nouveaux pourparlers furent engagés avec la Fédération des chauffeurs et machinistes, afin de trouver une base d'entente pour l'adhésion de cette fédération à l'Union syndicale suisse. L'état d'esprit de cette conférence fut bon, mais il ne faudrait pas fonder trop d'espoir sur une adhésion prochaine, car il semblerait plutôt ces tout derniers temps que les tendances conservatrices gagneraient du terrain. En tout cas, le journal de la fédération ne donne plus aucune mention d'activité syndicale quelconque.

Relations avec des fédérations non affiliées. Plusieurs actions furent conduites côte à côte avec des organisations politiques et économiques. Il s'agit de l'initiative douanière, à laquelle participèrent l'Union syndicale, l'Union suisse des sociétés de consommation, la Fédération suisse des sociétés d'employés, l'Union fédérative. La campagne contre la prolongation de la durée du travail se fit en commun avec l'Union fédéra-

tive, les partis socialiste et communiste et le Grütli. Les mêmes organisations s'unirent pour la campagne contre la loi Häberlin.

Le comité de l'Union syndicale s'est vu dans la nécessité de s'occuper d'organisations coopératives de production. Ces derniers temps, plusieurs coopératives de production ont vu le jour; elles méritent toutes la plus grande attention.

Travail d'éducation ouvrière. Le travail d'éducation a retenu l'attention de notre comité d'une façon constante ces dernières années. Cette question a donné lieu plusieurs fois à des discussions précédées de conférences à la commission syndicale suisse. Pour la première fois, un cours de vacances fut organisé pour la partie allemande du pays. Des statuts ont été établis pour donner à toute cette activité un système d'organisation plus uniforme, tant au point de vue local que central.

Organisation d'un congrès syndical extraordinaire. Il a eu lieu à Berne les 27/28 mai, pour traiter les questions de la prolongation de la durée du travail, la baisse des salaires et le chômage. Un procès-verbal a été imprimé sur ses délibérations.

Avec les questions mentionnées au programme, il surgit souvent de nouvelles tâches qu'il fallut exécuter sans tarder. C'est ainsi que le bureau dut participer à de nombreuses actions syndicales. Pour les grèves et lock-outs des ouvriers sur bois et des ouvriers sur cuir, il fallut leur trouver des moyens financiers; dans d'autres occasions, il fut nécessaire de participer aux pourparlers.

Souscription pour les chômeurs. L'Union fédérative a mis à la disposition de l'Union syndicale une somme de 162,000 francs provenant d'une souscription parmi les fonctionnaires, employés et ouvriers de la Confédération. Cette somme fut répartie parmi les fédérations possédant une caisse de chômage, sur la base d'un plan adopté par la commission syndicale.

Une souscription en faveur des enfants affamés de la Russie occupa également le bureau au cours de l'année passée.

Les comptes de la grève générale et du lock-out du bâtiment purent aussi être liquidés dans cette même période.

Autres affaires de caisse. Outre sa propre caisse, le bureau de l'Union syndicale s'est vu dans l'obligation de tenir la caisse de la Commission centrale d'éducation ouvrière, celles du comité d'initiative douanière, du comité contre la loi Häberlin et de l'article 41.

Congrès. Trois délégués prirent part au congrès de Rome. Un délégué se rendit au congrès syndical allemand, à Leipzig. Un membre du secrétariat fut délégué à la quatrième conférence internationale du travail, à Genève, et assista périodiquement aux séances du Conseil d'administration du Bureau international du travail.

Aucun délégué ne prit part au congrès de la Haye parce que l'on estima qu'il était prématuré; par contre, nous avons transmis au bureau de la Fédération syndicale internationale un projet de lutte contre la guerre.

Un membre du secrétariat prit part à une excursion d'étude économique en Pologne, en réponse à une invitation qui nous fut adressée. Les frais qui en résultèrent pour l'Union syndicale furent insignifiants.

Une proposition de l'Union syndicale envoyée au Conseil fédéral pour une représentation dans une commission des transports n'est pas encore liquidée à la fin de cette année.

Questions diverses. Un membre du secrétariat collabora au cours de vacances qui eut lieu à Zurich.

Banque syndicale. La commission spéciale qui fut instituée en son temps a terminé ses travaux. Les fédérations recevront sous peu le rapport.

Office fiduciaire. L'enquête faite dans le but de créer une institution de ce genre pour nos fédérations fait constater de grandes difficultés. Il n'est pas encore possible d'émettre un jugement définitif.

Presse syndicale. La création d'une organe unique pour les syndiqués de la Suisse romande a échoué. Les contrats furent résiliés. Seuls les ouvriers des communes et de l'Etat, les relieurs et les auxiliaires des arts graphiques publient en commun un journal sous le nom de *L'Entraide*.

Litiges. Malgré la peine que se sont donnés le comité de l'Union syndicale et la commission spéciale, le différend qui a surgit à Zurich et Genève dans la Fédération des ouvriers métallurgistes et horlogers n'est pas encore résolu.

D'autres conflits peu importants dans d'autres fédérations sont encore pendants depuis le mois d'octobre.

Déménagement. Notre bureau a été transféré de la Kapellenstrasse dans le nouveau bâtiment administratif de l'imprimerie de l'Union, à la Monbijoustrasse 61.

Finances. Un rapport spécial donne tous les renseignements à ce sujet.

Comité et commission de l'Union syndicale. Le comité s'est réuni dix fois et la commission quatre fois. En outre, deux conférences ont été convoquées conformément à l'article 10 des statuts. La commission spéciale pour la lutte contre la prolongation de la durée du travail s'est réunie six fois.

D'autres commissions spéciales se sont également réunies un certain nombre de fois.

Le comité a fait en toute occasion ce qui lui était possible dans des moments souvent difficiles. Notre rapport prouve qu'il fallut souvent entreprendre des tâches qui n'avaient pas pu être prévues lors de l'élaboration du programme.



POUR LA PAIX

Le Congrès de la Haye

(10 au 15 décembre 1922.)

Le congrès pour la paix a réuni à la Haye plus de 600 délégués de tous les pays d'Europe et même d'Amérique. Ce fut une grandiose manifestation pacifiste.

Le camarade *Jouhaux*, secrétaire de la C. G. T. française et vice-président de l'Internationale syndicale a présenté un rapport sur la nécessité de concentrer toutes les forces travaillant pour la paix vers un but unique, conformément aux directives contenues dans la résolution du congrès syndical international de Rome.

Le camarade *Fimmen*, secrétaire de la F. S. I., présenta un rapport sur le sujet « Guerre à la guerre ». La tâche du prolétariat organisé dans le mouvement pour la paix mondiale. Le camarade *Henderson*, secrétaire du Labour Party britannique, traita le sujet: « Les gouvernements, les partis politiques et la paix mondiale. Leur rôle dans le passé et dans l'avenir. » Le député français Buisson, président de la ligue des droits de l'homme, parla sur « Les établissements d'enseignement et d'éducation comme moyen de propagande de l'idéal pacifiste ». Enfin, le Dr Quidde, de Munich, président de la Fédération des sociétés pacifiques d'Allemagne, entretint le congrès sur « Les organisations pacifistes et leur rôle dans le mouvement mondial contre la guerre ».

Voici le texte des résolutions qui furent adoptées en conclusion des discussions parfois émouvantes, auxquelles ces questions donnèrent lieu, tant au congrès que dans les quatre commissions qui les avaient préparées:

La première fut présentée au congrès par M. *Ferdinand Buisson*, sur l'enseignement:

« Le congrès international de la paix organisé par la Fédération syndicale internationale et tenu à la Haye du 10 au 15 décembre 1922;

Déclare que, dans l'état présent de l'évolution de l'humanité, la guerre ne peut plus être tolérée comme mode de règlement des différends internationaux. L'obligation de recourir aux voies juridiques, doit être enseignée comme une acquisition définitive de la conscience humaine. Et ce principe doit inspirer toutes les forces de l'éducation des enfants, des adolescents et des adultes.

1. A cet effet, la première influence à mettre en œuvre est celle des femmes. Elles peuvent, soit par l'éducation familiale, soit par leur action sociale, contribuer puissamment à la formation d'une nouvelle mentalité et à la réforme de la société dans un sens pacifiste et socialiste. Pour cela, il est à souhaiter que la classe ouvrière encourage de toutes ses forces l'organisation syndicaliste, politique et coopérative des femmes;

2. Le congrès invite tous les ouvriers à éveiller dans leur famille un esprit pacifiste et à établir, à côté de l'enseignement public, un enseignement de leurs enfants conforme à leur idéal, et à soutenir comme facteur important de la paix le mouvement de la jeunesse ouvrière;

3. Il est indispensable:

a) Que l'enseignement public et la formation du personnel appelé à donner cet enseignement s'inspirent des principes sus-énoncés;

b) Que l'enseignement de l'histoire soit réformé en vue de faire une place plus grande à l'histoire de la civilisation, en insistant sur le développement économique et social de l'humanité;

c) Que l'on mette fin à la glorification des conquêtes et des conquérants et que l'on apprenne à la jeunesse à honorer le travail sous toutes ses formes;

d) Que l'on pénètre les jeunes générations de cette conviction que les nations peuvent et doivent établir entre elles toutes le régime imposé par chacune d'elles à ses millions de citoyens;

Que l'on proclame l'interdiction de se faire justice à soi-même par la force des armes;

e) Que l'on établisse l'égalité des enfants quant au droit d'instruction, y compris l'instruction professionnelle;

f) Que l'on organise le contrôle des manuels, des livres, des bibliothèques scolaires et de tout le matériel d'enseignement, de manière à éliminer tout ce qui tendrait à éveiller ou à cultiver le chauvinisme;

4. Le congrès recommande aux pères et mères de famille et aux éducateurs de tout ordre de se pénétrer assez profondément de ces principes pour réaliser dans le plus bref délai possible l'idéal d'une éducation nouvelle de l'humanité.»

La deuxième, concernant la politique des sanctions, est due aux délégations française et belge; elle fut adoptée par tout le congrès moins la voix des Russes.

« Le congrès, violemment ému par les rumeurs persistantes qui font redouter — sous le nom de prise de garanties ou de gages — des opérations de force en Allemagne et notamment l'occupation militaire du bassin de la Ruhr;

Tient à déclarer tout d'abord que la restauration des régions dévastées en Belgique, en France, en Italie